

UNION METALLURGIQUE DE LA HAUTE SEINE

Société Anonyme au Capital de 1 296 000 €

Siège Social : 49 RD 306 Vert-Saint-Denis – C.S. 10102

77002 MELUN CEDEX

R.C.S. MELUN B 785 750 589

RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire, et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports ainsi que les comptes annuels UMHS de l'exercice 2022, tels qu'ils sont présentés.

Elle ratifie en conséquence les actes de gestion accomplis par le Directoire au cours de l'exercice écoulé et donne quitus de leur mandat pour cet exercice aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes.

Adoptée à l'unanimité des présents

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de convention de cette nature.

Adoptée à l'unanimité des présents

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions du Directoire et décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 qui s'élève à 4 028 664 € de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur :	3 895 858 €
Résultat net de l'exercice :	4 028 664 €
Bénéfice distribuable :	7 924 522 €
Dividende :	0 €
Nouveau report à nouveau :	7 924 522 €

L'Assemblée Générale donne acte au Conseil de Surveillance qu'il a bien mentionné dans son rapport annuel le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Nombre d'actions	162 000	162 000	162 000
Dividende par action	0 €	0 €	31 €

Adoptée à l'unanimité des présents



QUATRIEME RESOLUTION

Le Président du Conseil de Surveillance rappelle que les titres de la Société sont cotés sur le marché Euronext Access, et expose qu'au regard de la faible liquidité desdits titres et des contraintes réglementaires liées à cette situation, cette cotation est devenue inopportune.

En conséquence, les membres du Conseil de Surveillance, prenant acte de l'ouverture d'une offre de rachat déposée par la société Looten, actionnaire majoritaire, à l'attention des autres actionnaires de la Société, autorisent le Directoire à procéder à toute opération permettant la sortie des titres de la Société du marché Euronext Access en vue de leur radiation.

Il est rappelé que les titres objets de l'offre de rachat susmentionnée seraient rachetés pour le prix mentionné dans l'offre après remise d'une attestation d'équité par un expert indépendant portant sur un rapport d'évaluation tenu à la disposition des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance décide de désigner, en qualité d'expert indépendant monsieur Martial Damarey, Expert-Comptable à Lille.

Adoptée à l'unanimité des présents

CINQUIEME RESOLUTION

Le Président du Conseil de Surveillance demande d'autoriser la signature d'une caution solidaire couvrant les engagements de SAS MDM Court au profit de la société Weldom (RCS de Beauvais N 390 922 490) dans la limite de 80 000 € plus les éventuels intérêts de retard.

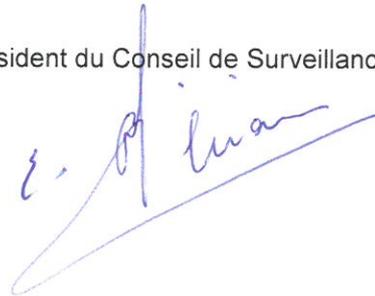
Adoptée à l'unanimité des présents

SIXIEME RESOLUTION

Pour faire tous dépôts et formalités, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-Verbal de la présente Assemblée.

Adoptée à l'unanimité des présents

Le Président du Conseil de Surveillance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Damarey', is written over a horizontal line.